

## Boîte à outil

"Accompagner l'émergence d'organisations économiques de producteurs de fruits et légumes biologiques"

### Etude de cas de l'Association des Producteurs de Fruits et Légumes Biologiques de Bretagne

Cette fiche est à destination des animateurs accompagnant un groupe de producteurs bio dans leur réflexion pour l'émergence d'une organisation collective pour la mise en marché de légumes biologiques, ainsi qu'aux producteurs investis dans une telle démarche. Elle a pour objectif de leur fournir de façon synthétique les éléments permettant de mieux cerner ce qu'est une organisation économique de producteurs bio de fruits et légumes.

Cette fiche est partie intégrante de la boîte à outil "accompagner l'émergence d'organisations économiques de producteurs de fruits et légumes biologiques", initiative proposée dans le cadre de l'appel à projet CAS-DAR n° 9016 "Accompagnement du développement agricole et de la structuration de la filière légumes de plein champ biologique des zones céréalières biologiques" piloté par Bio Centre.

Les présentes informations sont issues de l'entretien mené par le GAB Île-de-France auprès de L'APFLBB en Bretagne en février 2011.

#### L'APFLBB en quelques lignes

##### Raison sociale :

Association des producteurs de fruits et légumes biologiques de Bretagne (APFLBB)

##### Forme juridique :

Association loi 1901

##### Objet :

Organisation des producteurs de fruits et légumes bio de Bretagne

##### Date de création :

1997, reconnue organisation de producteur depuis 1998.

##### Localisation :

LANDIVISIAU (29), Bretagne

##### Contact professionnel :

Philippe Creignou, Président

##### Contact salarié :

Yoann MORIN (communication, certification),  
Marc SIRE (Coordination et Animation technique),  
Dominique DUPATY (planification, coordination commerciale)

■ Nombre de fermes adhérentes en 2010 : 62

■ Chiffre d'affaires 2011 : 8 000 k€



# Boîte à outil

"Accompagner l'émergence d'organisations économiques de producteurs de fruits et légumes biologiques"

## Contexte géographique

**E**tant éloignée des zones de consommation et disposant de conditions pédoclimatiques particulièrement favorables, la Bretagne est un bassin d'expédition légumier important. De nombreuses organisations de producteurs de fruits et légumes maillent ce territoire, particulièrement en Nord Bretagne. Parmi les nombreuses entreprises bretonnes d'expédition, des sociétés spécialisées en bio sont présentes de longue date. La Bretagne est la première région productrice de légumes bio en 2009 avec 2 100 ha (*bio et conversion*) répartis sur 360 fermes (*source : Agence Bio*).

## Les grandes étapes

### • 1997 :

Création de l'association regroupant des producteurs de F&L bio avec le soutien du GAB 29 et d'IBB (Inter Bio Bretagne).

### • 1998 :

Obtention de la reconnaissance OP, la première spécifiquement bio en France. Elle regroupe 40 producteurs et passe une convention avec 2 expéditeurs 100 % bio de la région (PODER et Maraichers Bretons- Pronatura). Dès 1998, un salarié est embauché pour l'animation de la structure.

### • 2002 :

Création du cahier des charges et de la marque Bio Breizh, marque appartenant aux producteurs et encourageant des pratiques de cultures biologiques exigeantes.

### • 2004 :

Création de la SARL Les voisins bio, partenaire de l'APFLBB pour la confection de paniers collectifs de fruits et légumes distribués localement.

### • 2010 :

Forte dynamique de développement : le nombre de fermes adhérentes s'élève alors à 62, dont 7 en conversion en 2010.

### ■ Evolution du chiffre d'affaires :

4 000 k€ en 2004 et 8 000 k€ en 2011.

## Historique du regroupement

**A** la fin des années 90, des producteurs de fruits et légumes bio décident de créer leur propre structure de mise en marché, l'APFLBB. Leur motivation première : faire entendre leur voix au sein de l'organisation des filières fruits et légumes bretonnes. Ils sont en effet insatisfaits des politiques de filières mises en place par leur comité économique de bassin (CERAFEL), qui ne tiennent pas compte des spécificités des fruits et légumes biologiques. Ils sont de plus dans l'obligation réglementaire de verser des CVO<sup>1</sup> au CERAFEL pour le financement de ces dites politiques. Ils décident de faire reconnaître la légitimité de leur organisation 100 % bio en faisant une demande de reconnaissance "Organisation de Producteur" (OP<sup>2</sup>) qu'ils obtiennent en 1998.

## Valeurs et fondamentaux

- **Construction d'une filière 100 % bio**, du producteur à l'expéditeur ;
- **Recherche d'un outil maîtrisé** par les producteurs et autonome vis-à-vis des financeurs et de l'aval ;
- **Promouvoir des pratiques agroécologiques** exigeantes au travers du cahier des charges Bio Breizh interdisant des pratiques comme les serres chauffées, les semences CMS (stérilité mâle cytoplasmique), la ferti-irrigation... Les contrôles sont effectués par un organisme certificateur indépendant ;
- **Choix de l'apport total** pour les producteurs adhérents.



Création du cahier des charges et de la marque Bio Breizh, marque appartenant aux producteurs et encourageant des pratiques de cultures biologiques exigeantes.



<sup>1</sup> Contribution volontaire obligatoire

<sup>2</sup> Les organisations de producteurs sont des personnes morales reconnues officiellement par le ministère de l'agriculture et constituées à l'initiative des producteurs. Elles sont reconnues pour un produit, un groupe de produit ou une catégorie de produits compris dans le champ d'application de l'OCM. Pour être reconnues, elles doivent répondre à des critères de taille et remplir des missions prédéfinies concourant à l'organisation des filières. La reconnaissance leur donne le droit d'accéder à des fonds de structuration européen dans le cadre de l'OCM.

# Boîte à outil

"Accompagner l'émergence d'organisations économiques de producteurs de fruits et légumes biologiques"

## Les producteurs adhérents

**L**es 62 fermes adhérentes sont toutes 100 % bio. Elles sont réparties dans les 4 départements bretons. Elles se situent majoritairement (80 %) sur les départements Nord. L'association regroupe environ un tiers des producteurs de F&L bio de la région qui commercialisent sur les circuits longs, les 2 autres tiers se divisant entre fermes adhérentes à des OP mixtes et fermes indépendantes.

L'APFLBB rassemble les divers systèmes de production (SP) présents dans la région, avec des surfaces en légumes variant de 3 à 120 ha de SAU. Les systèmes de production légumes de plein champ dominant.

- 7 SP maraichers diversifiés ;
- 45 SP Légumiers de plein champ ;
- 10 SP polyculteurs-éleveurs.



Les apports sont planifiés et quasiment totaux. Les producteurs adhérents au sein d'une OP sont dans l'obligation d'apporter la totalité de la production pour laquelle l'OP est reconnue. Une exception est autorisée pour la vente directe au consommateur à la condition qu'elle ne dépasse pas 50% du chiffre d'affaires de la ferme. Une minorité de producteurs est dans ce cas au sein de l'APFLBB. La planification permet sur la base des besoins exprimés par les expéditeurs et le partenaire commercial Biocoop, de répartir les volumes et produits entre les fermes. Les arbitrages sont faits collectivement et en fonction du type de fermes (*surface et équipements*).

La gamme de produits mis en marché est large entre 40 à 60 références différentes avec des produits phare tels que les choux, les carottes et les alliums (*oignons, échalotes...*).

## Fonctionnement

### Gouvernance

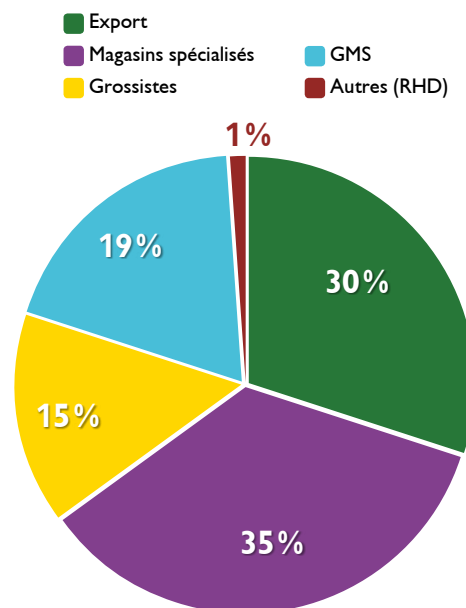
La gouvernance s'organise autour du principe "un adhérent, une voix". Les producteurs sont les seuls à prendre les décisions. Le conseil d'administration est construit afin d'être représentatif des différents types de fermes présents sur le bassin de production.

L'outil est maîtrisé par les producteurs au travers de leur implication active à la vie de la structure : définition des orientations stratégiques, concertation pour la planification des productions et la définition des prix de campagne. Par commission de travail et par produit, un producteur référent est identifié.

La transparence est une des bases de fonctionnement. L'APFLBB met en place des outils pour une transparence totale entre les producteurs, entre autre sur le suivi des volumes mis en marché et des prix pratiqués par les expéditeurs.

### Débouchés

Le principal débouché est le marché de gros en frais. 30% des volumes sont commercialisés à l'export (*Allemagne et Suisse*). L'APFLBB réfléchit à développer le circuit "légumes pour la transformation" à destination de la restauration collective avec la SCIC<sup>3</sup> Bretagne Bio Equité. Une des limites identifiées est le prix proposé aux producteurs pour les produits transformés (*moins rémunérateurs que ceux pratiqués pour le frais*).



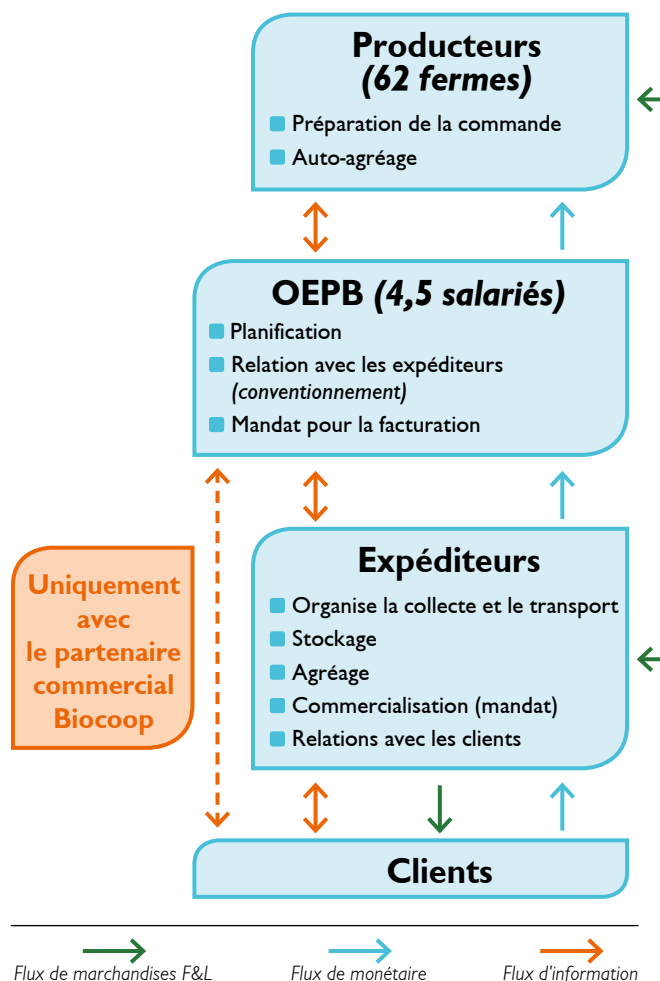
# Boîte à outil

"Accompagner l'émergence d'organisations économiques de producteurs de fruits et légumes biologiques"

## Schéma d'organisation

L'APFLBB compte 4 salariés. Le choix a été fait de déléguer la commercialisation aux expéditeurs conventionnés (*mandat de vente*). Il n'y a pas de transfert de propriété entre producteurs et l'APFLBB. Les expéditeurs gèrent également les relations avec les clients (*distributeurs, grossistes...*), à l'exception du partenaire commercial Biocoop pour lequel les discussions se font en direct avec l'APFLBB. L'APFLBB s'occupe de la planification, informe les producteurs sur les marchés et les prix et travaille à la mise en place d'une politique tarifaire cohérente (*prix d'objectif de campagne commun, information régulière des producteurs sur les prix pratiqués*). Le regroupement de l'offre est virtuel. Ce sont les expéditeurs qui organisent la ramasse et la distribution. La facturation est assurée par l'APFLBB. Les expéditeurs sont transparents sur leur marge. La cotisation prélevée par l'APFLBB s'élève à 3 % à laquelle s'ajoute celle des expéditeurs.

L'association propose d'autres services : approvisionnements groupés, appui technique, dont un travail sur les semences fermières et communication et promotion autour de la marque Bio Breizh.



### 6 expéditeurs bios conventionnés :

Poder, Pronatura Bretagne, Trévilly, Keltinat, Voisins Bios (paniers), Bretagne Bio Equité (4<sup>e</sup> gamme)

## Ressources



**Rédaction :** Nathalie Zanato, GAB Île de France  
 Jérôme Allais, ABP - Alexandre Bréjean, SEDARB  
 Cécile Belin, GABOR - Mélise Willot, FNAB

**Création & réalisation graphique :**  
 Nathalie Fernandes/creation@nathaliefernandes.com

**Crédits photos :** APFLBB, photothèque ITAB, photothèque Bio Centre.

Jun 2011

Cette fiche a été élaborée dans le cadre du projet CAS DAR n°9016, coordonné par Bio Centre, "Accompagnement du développement et de la structuration de la filière légumes de plein champ en zones céréalières biologiques".

[www.lpcbio.org](http://www.lpcbio.org)